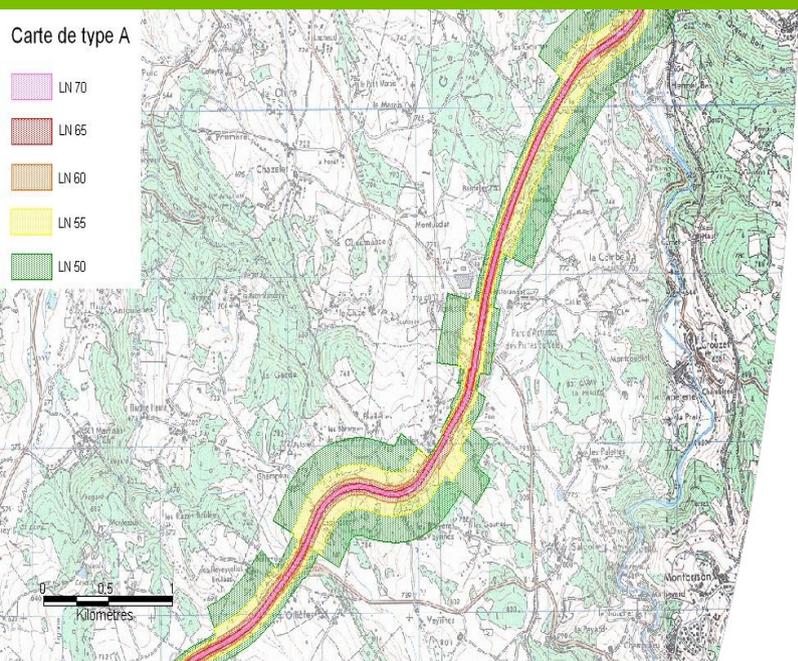


Lutte contre les nuisances sonores dans l'environnement



Avancement des démarches « bruit » (VOLET ETAT)

- Point d'étape sur l'élaboration des cartes de bruit stratégiques
- Point d'étape sur le PPBE de l'Etat de la 1ère échéance
- Point d'étape sur le projet de classement sonore



Rappel : schéma d'ensemble de lutte contre le bruit ...

	Réglementation d'origine française	Réglementation d'origine européenne
		
Diagnostic et préventif	Classement des infrastructures de transports terrestres	Cartes de bruit stratégiques (CBS)
Curatif	Observatoires du bruit	Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

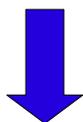
Cartes de bruit stratégiques ***(directive 2002/49/CE)***

Point d'étape

Cartes de bruit stratégiques (directive 2002/49/CE)

1ère échéance (2008)

- agglomérations > 250 000 habitants
- routes > 16 400 véhicules / jour
- voies ferrées trafic > 164 trains / jour



- Présentées au COPILS le 6/05/2010
- Arrêtées par le Préfet en juillet 2010
- Publiées et accessibles en ligne depuis, sur www.cantal.gouv.fr

= Achievé

2ème échéance (30 juin 2012)

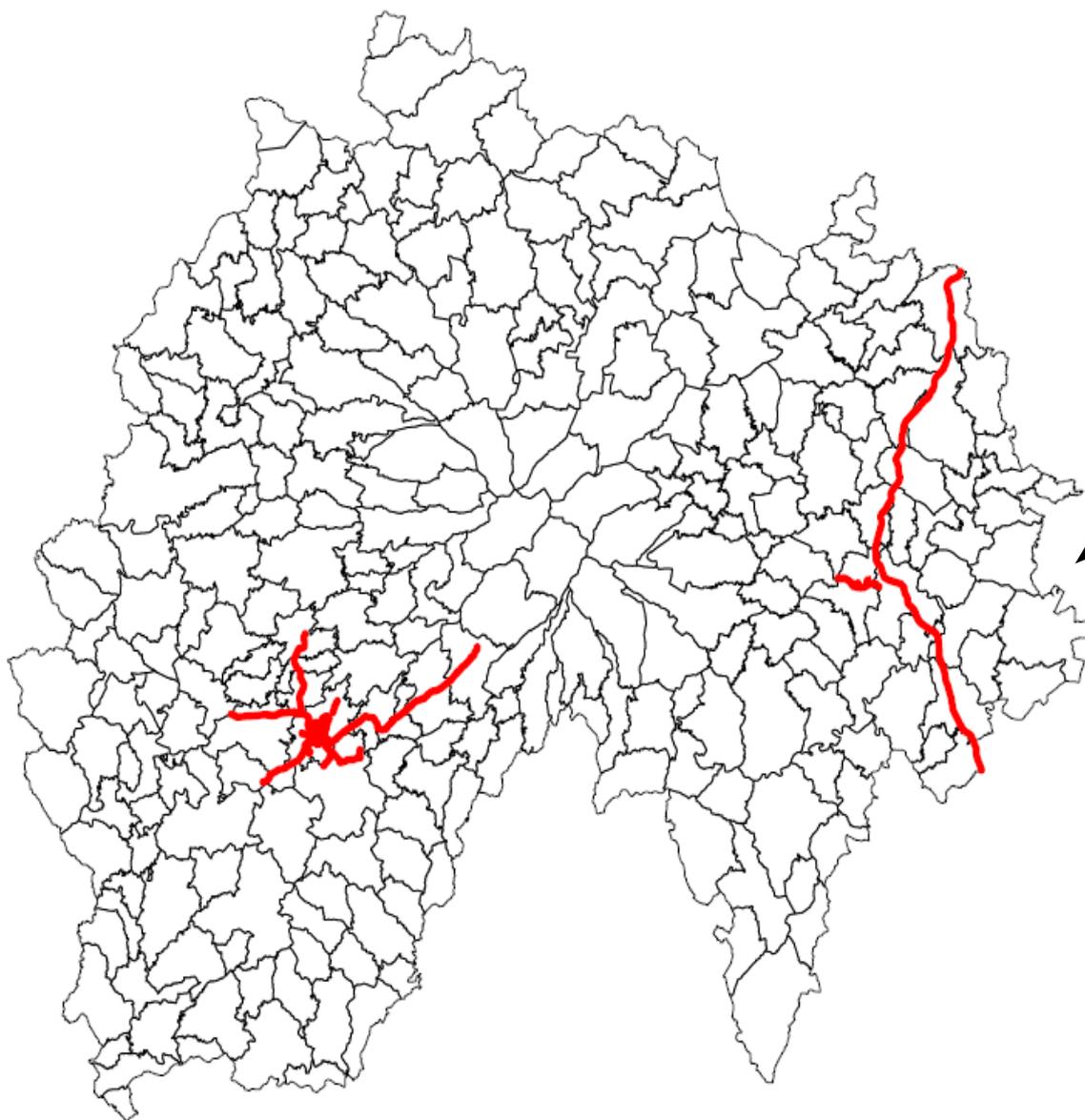
- agglomérations > 100 000 habitants
- routes trafic > 8 200 véhicules / jour
- voies ferrées trafic > 82 trains / jour.



- Consultation des gestionnaires
- Identification des linéaires
- Réalisation à venir

= En cours

Cartes de bruit stratégiques (directive 2002/49/CE)



Les linéaires concernés par la cartographie de 2012 seront *a priori* les suivants **(123 Km au total)**

Ils intéresseront trois types de gestionnaires :

- l'Etat **(77 Km)**
- le Conseil Général **(29 Km)**
- les villes d'Aurillac et de Saint-Flour **(17 Km)**

Cartes de bruit stratégiques (directive 2002/49/CE)

Les grands principes à retenir pour l'élaboration à venir des **cartes de bruit « échéance 2012 »** :

-Autorité compétente = le **Préfet** arrête et publie les cartes de bruit, quel que soit le gestionnaire des voies (art. R572-7 Code env.)

-Elaboration = par les **services de l'Etat**, quel que soit le gestionnaire des voies (en régie -CETE- ou avec recours à des prestataires privés) ;

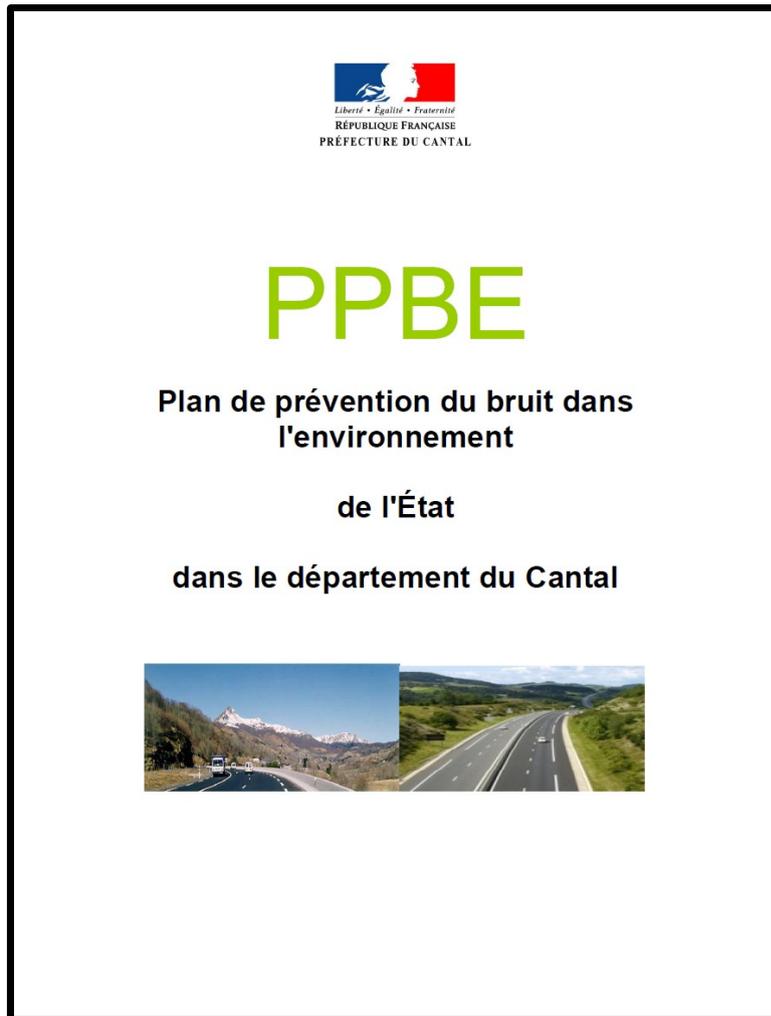
-Financement = par les **services de l'Etat**, quel que soit le gestionnaire des voies.

= En cours

**Plan
de prévention du bruit dans
l'environnement (PPBE) de l'Etat
(directive 2002/49/CE)**

Point d'étape

Plan de prévention du bruit dans l'environnement (directive 2002/49/CE)



1- Validation du projet par le Préfet

2- Principaux axes du projet
présentés en COPILS du 7 octobre
2010

3- Consultation du public
(20-12-2010 > 21-02-2011)

4- Analyse des remarques émises

5- Complément au projet >
**approbation le 28 avril 2011 et
publication**

Consultation organisée sur le projet de PPBE

> Les modalités de mise à la consultation :

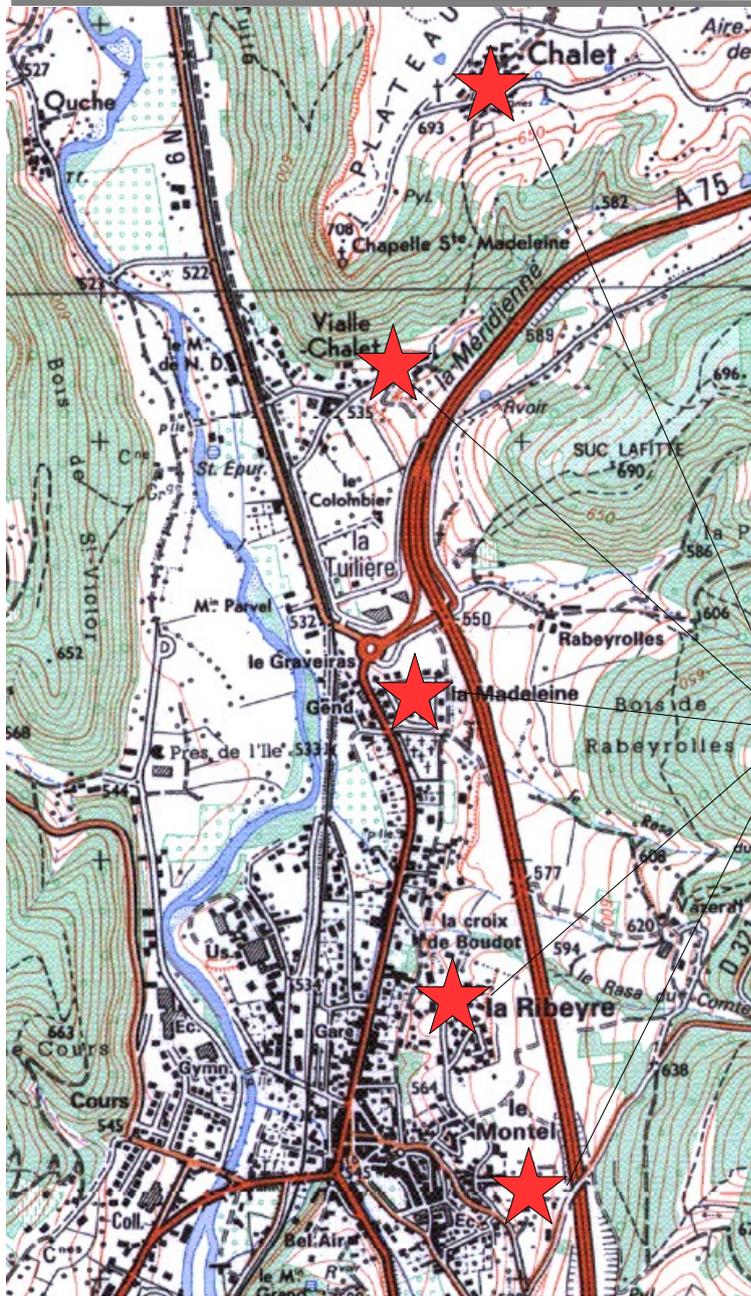
- Annonce par voie de presse
- Possibilité de s'exprimer pendant une durée de 2 mois
- Dépôt des registres près des populations concernées

> Les remarques émises par le public lors de la consultation :

- 11 remarques émises au total (portées sur les registres de Massiac et St Flour)
- concentrées sur l'A75, sauf une remarque pour la RN 122
- secteurs : Massiac (5), Coren (1), St Georges (4)
- mise en évidence de la forte évolution des trafics sur A75
- expression de situations de forte gêne
- demande de solutions concrètes

> **les suites données** : compléments apportés au volet « diagnostic » du PPBE + confortement des études prévues par le projet de PPBE sur A75

Application du PPBE : études acoustiques en cours ...



> Etudes confiées au CETE :

- Pour améliorer la connaissance des nuisances *in situ*
- Pour proposer des solutions concrètes
- A partir de mesures de bruit

> Phase préalable de terrain.

> Mesures réalisées à partir du 10 mai 2011 :

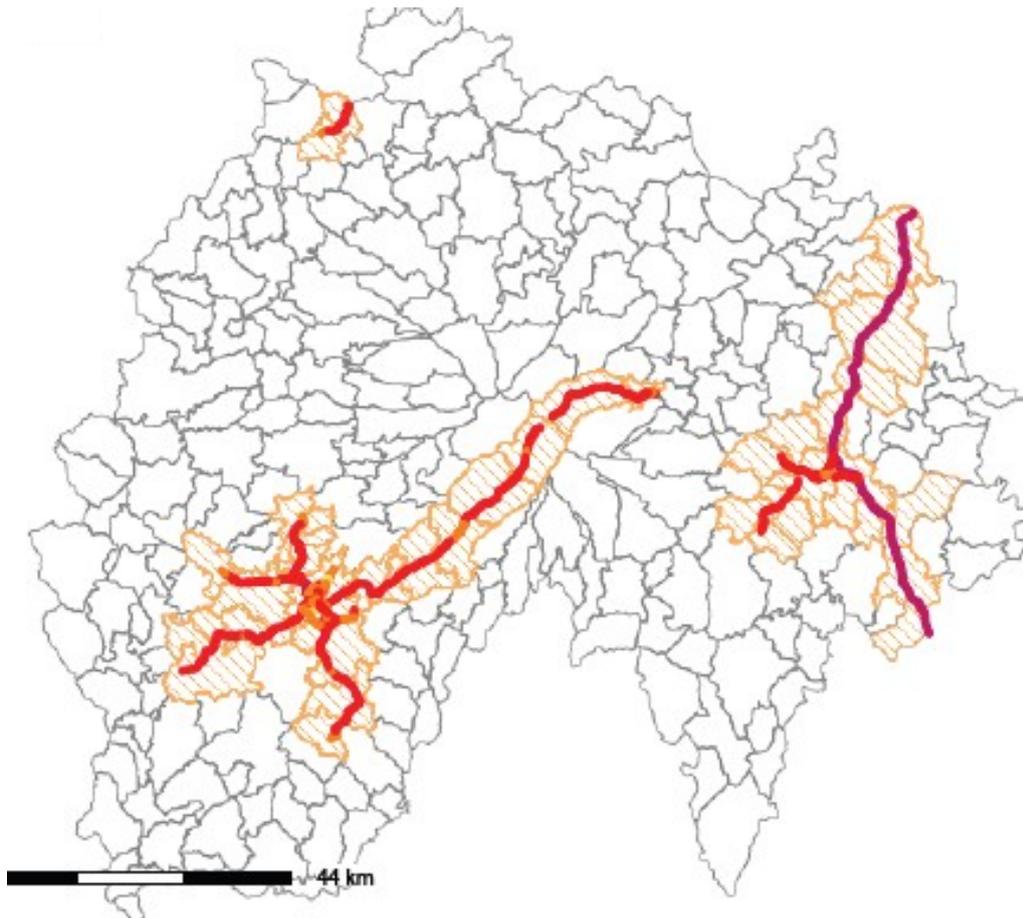
- Pose de 5 sonomètres
- Mesure simultanée des trafics sur l'A75
- Analyse en cours

= en attente du rapport du CETE

Classement sonore des infrastructures routières ***(Code de l'environnement)***

Point d'étape

Projet de classement sonore



1-Présentation en **COFIL** du 6 mai 2010

2-Précisions détaillées apportées en **COFIL** du 7 octobre 2010

3-Consultation des gestionnaires en **nov. 2010** pour mise à jour des données

4-Intégration par le **CETE** début 2011 : **projet actualisé**

> **Soumission à l'avis des communes concernées le 28 avril 2011(pour 3 mois)**

> **Approbation envisagée avant fin 2011 (retour sur consultation lors du prochain COFIL)**